

***Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac tenue le 9 janvier 2018 au lieu et heure ordinaires des réunions.***

Sont présents : Monsieur Jean-Jacques Bonenfant, maire, messieurs les conseillers : Yves Fontaine, Mario Guimont, Jean-Claude Rodrigue, Wilfrid Bérubé et mesdames les conseillères Céline Dubé Ouellet, Chloé Ouellet formant quorum sous la présidence de monsieur Bonenfant.

La secrétaire trésorière assiste également à la réunion.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Bonenfant procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenue.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION 2018-01-01**

Monsieur le maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Mario Guimond

appuyé par Wilfrid Bérubé

Et résolu que l'ordre du jour proposé soit accepté tel que présenté en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 5 ET 20 DÉCEMBRE 2017  
RÉSOLUTION 2018-01-02**

Il est mentionné d'ajouter au procès-verbal du 5 décembre une mention sur l'ajournement de la réunion du 5 décembre 2017 au 20 décembre 2017 pour l'adoption du budget 2018.

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet

Appuyé par Wilfrid Bérubé

Et résolu que les procès-verbaux du 5 et 20 décembre 2017 soient acceptés avec la modification

**Adoptée à l'unanimité**

**4. ADOPTION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2017  
RÉSOLUTION 2018-01-03**

Il est proposé par Wilfrid Bérubé

appuyé par Jean-Claude Rodrigue

Et résolu que les comptes à payer au 31 décembre au montant de 35 016.37\$ les comptes payés en décembre pour un montant de 47 444.36\$, ainsi que des salaires au montant de 20 600.08\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont acceptés.

**Adoptée à l'unanimité**

● Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Nancy Lévesque, secrétaire-trésorière

● La conciliation bancaire au 31 décembre 2017 a été déposé

## **5. CORRESPONDANCE**

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par Monsieur le maire :

- ▶ Lettre de félicitation et d'appui du Premier ministre du Québec à M. le maire
- ▶ Demande de la Fondation de la santé de participer à leur financement, ce qui a été décliné
- ▶ Demande d'adhésion à la FCM qui a été déclinée
- ▶ La FQM rappelle au maire les élections pour élire leurs membres et joint un bulletin de vote.
- ▶ OBV ont déposé leur rapport sur la caractérisation du myriophylle en épi et ce dernier sera remis à Mme Céline Dubé Ouellet la représentante sur ce comité.
- ▶ La RIDT a envoyé sa convocation pour leur prochaine rencontre qui aura lieu le 31 janvier

## **6. DOSSIERS DU MAIRE**

- ▶ Retour sur la dernière séance du conseil des maires tenue en décembre à la MRC.

## **7. AUGMENTATION SALARIALE DE 2% AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018** **RÉSOLUTION 2018-01-04**

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
Appuyé par Yves Fontaine

Et résolu d'approuver une hausse de 2% des salaires pour l'exercice 2018, laquelle est appliquée aux salaires des employés réguliers, tel qu'établi au budget 2018. Cette majoration ne s'applique pas à la rémunération versée aux élus.

Adoptée à l'unanimité

## **8. MANDAT AU COMPTABLE : TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER 2017** **RÉSOLUTION 2018-01-05**

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet  
appuyé par Jean-Claude Rodrigue

Et résolu de mandater la firme RCGT / Témiscouata-sur-le-Lac, pour effectuer la transmission du rapport financier 2017 à la gouvernance concernée.

Adoptée à l'unanimité

## **9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ POUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL** **RÉSOLUTION 2018-01-06**

Considérant que nous pouvons demander une subvention annuelle pour l'amélioration des routes municipales;

Considérant que nous demandons une subvention pour les routes qui n'ont pas fait l'objet d'une telle demande en 2017;

Considérant que pour faire la demande de subvention nous devons avoir au préalable ciblées les routes;

Il est proposé par Mario Guimont  
appuyé par Yves Fontaine

Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac adresse une demande d'aide financière de l'ordre de 250 000\$ à monsieur Jean D'Amour, député pour l'amélioration des routes municipales suivantes :

- # Couche d'usure rue de la Fabrique
- # Rechargement aux chemins suivants : Rang 4 Nord,
- # Rechargement Route du Moulin

Adoptée à l'unanimité

#### **10. RENOUELEMENT DE COTISATION ANNUELLE À L'ADMQ** **Résolution 2018-01-07**

L'Association Directeurs Municipaux du Québec demande à ses membres de procéder au renouvellement de la cotisation annuelle, et pour personnes intéressés, offre a prix avantage de renouveler également l'assurance caution nécessaire, pour 2018.

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
appuyé par Mario Guimont

et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte de défrayer les couts suivants, pour 2018

1- Renouvellement a l'ADMQ	445\$ - taxes
2- Assurance caution	348\$

Adoptée à l'unanimité

#### **11. ENTRETIEN DU PONT GLACE** **Résolution 2018-01-08**

Étant donné que Michaël Dionne n'est pas disponible pour raison médicale, une offre d'emploi a été publiée dans l'info-Dimanche et distribuée aux citoyens de Saint-Juste-du-lac,

Considérant que 2 offres d'emploi nous sont parvenus, une de St-Louis-du-Ha-Ha! Et une de St-Juste-du-Lac,

Considérant qu'une des offres déposées concernait un ancien élu, M. Bonenfant a fait les vérifications nécessaires auprès de Mme Malenfant du MAMOT pour vérifier si l'engagement d'un ancien membre du conseil était possible,

Considérant que cet ancien élu ne retire aucun avantage indu de cet emploi et qu'il a fait le processus d'embauche au complet,

Considérant que Mme Malenfant a confirmé par courriel la possibilité d'embauche,

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
appuyé par Mario Guimont

Et résolu d'engager pour une période d'un an, M. Guy St-Pierre.

Adoptée à l'unanimité

#### **12. MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS SUR LE CONSEIL OMH** **SAINT-JUSTE-DU-LAC**

### **Résolution 2018-01-09**

Considérant la nomination de 4 représentants sur le comité de l'OMH lors de la dernière séance tenue le 5 décembre 2017,

Considérant que le conseil d'administration de l'OMH n'a besoin que de 3 représentants;

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
appuyé par Céline Dubé Ouellet

Et résolu que M. Bonenfant retire sa nomination comme représentant au sein du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

### **13. FERMETURE DU PRÊT 8 et MARGE 5**

Reporté à une séance ultérieure

### **15. PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE** **RÉSOLUTION 2018-01-10**

Il est résolu que le conseil adopte le projet de règlement numéro 2018-01-273 annexé à la résolution, adoptant le code d'éthique et de déontologie

#### **Présentation du projet de règlement par la directrice générale**

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 2018-01-273 a pour but d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé ou modifié et cela conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et que cela n'a aucun coût financier pour la municipalité

Projet de règlement municipal autorisant l'adoption du règlement 2018-01-273 du code d'éthique et de déontologie

Considérant, la tenue d'une élection générale le 5 novembre dernier;

Considérant que toute municipalité doit avant le 1<sup>er</sup> mars 2018 adopter un code d'éthique révisé, qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

Considérant que l'actuel code d'éthique est conforme et à jour,

Il est proposé par Mario Guimont

D'adopter le présent code d'éthique et de déontologie et cela sans modification.

#### **Avis de Motion**

Pour l'adoption du code d'éthique et de déontologie révisé, M Mario Guimont donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil il présentera un nouveau règlement autorisant l'adoption révisée du code d'éthique actuel.

### **16. RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUSTE-DU-LAC POUR UNE DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE** **Résolution 2018-01-11**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy Hamel s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie des lots 34-1-P et 35-1-P, Rang 1 Saint-Juste, canton de la Seigneurie Madawaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a étudié la demande en se basant sur les 10 critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), et qu'elle en conclut que :

1° : Le potentiel agricole des lots ciblés et des lots avoisinants est, selon l'inventaire des terres du Canada, de classe 4. Cela signifie que les lots présentent des facteurs limitatifs très graves qui affectent les rendements potentiels;

2° : Depuis la décision 313042, aucune agriculture n'a été pratiquée sur les lots 34-1-P et 35-1-P;

3° : Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles actuelles et sur le développement durable de ces activités sont nulles étant donné qu'il n'est pas prévu que la superficie demandée soit affectée d'un usage dont les normes propres aux distances séparatrices seraient susceptibles de s'appliquer;

4° : Le projet n'amènera aucune contrainte supplémentaire résultant de l'application des lois et règlements;

5° : La demande vise à obtenir un droit de passage pour atteindre des lots enclavés et ne peut être localisée à d'autres endroits;

6° : L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas compromise étant donné que la demande concerne une partie de lot qui se situe à la limite de la zone agricole et qu'il n'y a pas présence d'activité agricole dans l'environnement immédiat;

7° : Les travaux visés n'auront pas de conséquence supplémentaire sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture;

8° : Le projet n'a pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie serait suffisante pour pratiquer l'agriculture;

9° et 10° : Ne s'applique pas

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'exclusion a été jugée conforme au règlement de zonage ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mario Guimont  
Appuyé par Jean-Claude Rodrigue

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac appuie la demande formulée par M. Jean-Guy Hamel afin d'obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie des lots 34-1-P et 35-1-P, Rang 1 Saint-Juste, canton de la Seigneurie Madawaska.

Adopté à l'unanimité

**17. Radiation des taxes de l'ancien conseil des Loisirs de Lots-Renversés.**

**Résolution 2018-01-12**

Notre comptable nous demande une résolution afin de valider la radiation de ce compte non récupérable.

Considérant que le conseil des Loisirs de Lots-Renversés est dissout, et que la dette des taxes représente un montant de 2448\$ et de 572.06\$ en intérêts

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
Appuyé de Jean-Claude Rodrigue

Et résolu de radier ce montant de taxe des comptes à recevoir.

Adopté à l'unanimité

#### **18. AFFAIRES NOUVELLE**

#### **19. PÉRIODE DE QUESTION**

Tenue selon le règlement en vigueur.

#### **20. CLÔTURE DE LA RÉUNION** **RÉSOLUTION 2018-01-13**

À 8 :45 pm, sur une proposition de Mario Guimont, la séance est close.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Jacques Bonenfant  
Maire

---

Nancy Lévesque  
Directrice générale / secrétaire trésorière